

[Numéros / 2011 | 2](#)

Conséquences d'une condamnation solidaire sans partage : absence de subrogation

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 4ème chambre – N° 08LY02412 – Société l'Auxiliaire – 21 octobre 2010 – R](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Condamnation solidaire, Partage de responsabilité, Circonstance étrangère, Exécution du jugement, Contestation du jugement

Rubriques

Responsabilité

TEXTE

Résumé

¹ *Subrogation légale, Condamnation solidaire sans partage de responsabilité, Partage réalisé entre assureurs, Circonstance étrangère à l'exécution du jugement, Contestation du jugement, Absence de subrogation*

² En cas de condamnation solidaire sans partage de responsabilité, l'assureur d'un des co-responsables ayant remboursé à l'assureur d'un autre une part de l'indemnité que ce dernier avait payée à la victime, n'est pas subrogé dans le droit de contester le jugement prononçant la condamnation.

³ En l'espèce, un constructeur a été condamné, solidairement avec d'autres, à payer une indemnité à un maître d'ouvrage sans que le jugement les condamnant ne définisse de partage de responsabilité. Si son assureur a remboursé une part de cette indemnité à l'assureur d'un de ces autres constructeurs, qui en avait assumé la charge à l'égard du maître d'ouvrage, la répartition ainsi opérée de la charge finale de l'indemnité est étrangère à l'exécution de ce jugement, si bien qu'elle n'a pas pour effet de le subroger dans le droit de le contester.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2011 | 2](#)